

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 2 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mohamed HARIZ pouvoir à Driss SAÏD, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Virginie GRENIER, Newroz CALHAN, Éric BAINVEL, Jocelyn GILLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian TALLIO

DÉLIBÉRATION : 2025-173

OBJET : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION COMPAGNIE SUCCURSALE 101 ET A L'ASSOCIATION AREA, DANS LE CADRE DE LA CITÉ ÉDUCATIVE GRAND BELLEVUE 2024-2026

DÉLIBÉRATION : 2025-173
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION COMPAGNIE SUCCURSALE 101 ET A L'ASSOCIATION AREA, DANS LE CADRE DE LA CITÉ ÉDUCATIVE GRAND BELLEVUE 2024-2026

RAPPORTEUR : Christian TALLIO

La « Cité Éducative du Grand Bellevue » a été renouvelée via la signature de la convention cadre 2024-2026, suite au passage au conseil municipal du 7 octobre 2024. La convention prévoit une tranche d'âge élargie aux 0-25 ans et une participation budgétaire de l'État à hauteur de 350 000 € par an.

Deux priorités locales ont été définies :

1/ Améliorer les trajectoires scolaires et éducatives des 0-25 ans dans une perspective émancipatrice :

- en pointant la mixité sociale, notamment dans les établissements d'enseignement, comme fondation de l'émancipation,
- en travaillant sur l'attractivité des établissements d'enseignement,
- en renforçant la pertinence et la cohérence des projets éducatifs sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune,
- en formant collectivement les acteurs éducatifs.

2/ Accompagner les familles dans la réussite éducative de leur enfant :

- en posant le préalable de l'apprentissage du français,
- en ayant une approche systémique des familles allophones,
- en portant une attention aux familles monoparentales sans les stigmatiser.

A l'appui de ces priorités locales, plusieurs associations ont déposé des projets qui comportent une demande de cofinancements de la part des collectivités et notamment Saint-Herblain, pour l'année civile 2025 ou l'année scolaire 2025-2026. Pour rappel, en juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions pour neuf associations, pour un montant total de 10 800 €, dont 1000 € pour le projet Infiniment Grand de la Compagnie Succursale 101 et 3000 € pour le projet d'accompagnement des familles allophones à la scolarité de l'AREA.

Infiniment Grand est une installation immersive, ludique et participative. Composée de trois dômes autoportés de différentes tailles, elle s'installe avec le plus adapté des 3 dans chaque type de lieux : en intérieur ou en extérieur.

Pensés pour les enfants de 3 mois à 7 ans, ces dômes sont des cocons sous lesquels les enfants découvrent puis participent à un ou plusieurs arts et techniques de la marionnette : théâtre d'ombres, construction de silhouettes, théâtre d'objets, éveil musical, contes et découvertes des grandes familles de la marionnette.

Quinze séances ont été proposées au Grand B, du 30 juin au 5 juillet 2025, principalement aux enfants accueillis dans les crèches l'orée des pins et la crèche familiale, ainsi que pour des familles du quartier avec de jeunes enfants (via le Grand B et la ludothèque). Soit près de 109 enfants et 73 adultes. La Ville souhaite financer la saison 2 du projet auprès des crèches et des écoles herblinoises, ainsi qu'une formation au théâtre d'ombre pour les professionnels de la petite enfance de la Ville.

L'AREA s'engage, quant à elle, à accompagner les élèves allophones (primaire, collège, lycée) ainsi que leurs parents pour les aider à surmonter les défis liés à l'apprentissage dans un nouvel environnement linguistique et culturel. L'objectif principal de l'association est de favoriser leur réussite scolaire tout en les guidant dans la construction de projets professionnels solides. Elle se concentre sur trois axes principaux :

- accompagnement des élèves : proposition d'activités variées et adaptées aux besoins des jeunes allophones pour renforcer leurs compétences linguistiques, leur épanouissement personnel et leur intégration scolaire (cours linguistiques, ateliers numériques, ateliers gestion des émotions, sorties culturelles et pédagogiques...)

- accompagnement des parents : l'AREA reconnaît le rôle essentiel des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants et leur propose un accompagnement sur mesure (cours linguistiques, formation au suivi scolaire, ateliers débats, atelier autobiographie...)
- rencontres régulières avec les professeurs : en présence des parents, pour discuter des progrès et identifier les points à améliorer.

En 2024-2025, 20 élèves ont été accompagnés, dont 14 élèves scolarisés dans les écoles de Saint-Herblain. Aussi, 18 parents ont été accompagnés par l'AREA dont leurs enfants sont scolarisés dans les écoles de Bellevue.

A la suite des bilans très positifs, la ville de Saint-Herblain souhaite compléter le soutien financier à ces deux associations :

Structures	Projets	Re-conduction	Montant total du projet	Co-financement demandé à Saint-Herblain	Subvention accordée en juin 2025	Subvention accordée en décembre 2025
Compagnie Succursale 101	Infiniment grand saison 2 (marionnettes d'ombres pour les tout-petits sous un dôme + formation des pro des multi-accueils et écoles maternelles + spectacle pour les parents)	Oui	17 000 €	3 500 €	1 000 €	2 500 €
AREA	Accompagnement des familles allophones à la scolarité	Oui	139 650 €	5 000 €	3 000 €	2 000 €

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € pour l'association Compagnie Succursale 101.
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € pour l'association pour la réussite des enfants allophones (AREA).

Les crédits sont inscrits au Budget de la Ville, Imputation 65748 201 43006, Exercice 2025.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 08/12/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christian TALLIO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 11 décembre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 11 décembre 2025